

Des ordures dans un couloir

Il n'est pas fréquent qu'un conflit donne raison aux opposants à un projet d'intérêt public. Et lorsque nous considérons la contestation qui s'est maintenue sans répit durant 15 années contre la décharge d'Izeaux, nous pouvons prétendre que la victoire sourit aux audacieux et aux obstinés.

À partir de février 1989 - date à laquelle la préfecture autorisait la société *Lély et fils* à exploiter à Izeaux un Centre d'enfouissement technique (CET)¹ de classe 2 - l'opposition locale n'a plus baissé sa garde : elle séquestra durant toute une nuit le Conseil municipal d'Izeaux. Elle détourna la circulation automobile sur le site des carrières. Elle bloqua les accès à un rond-point, immobilisa plusieurs TGV, occupa le site et empêcha l'entrée des camions à ordures. Elle manifesta sur place et à Grenoble tandis qu'elle entamait une bataille juridique avec l'exploitant².

Le préfet de l'Isère est allé jusqu'à dire : « À Izeaux on se heurtait à un problème insoluble, qui provoquait de surcroît des troubles à l'ordre public, des conflits tel que la sécurité des personnes n'était pas assurée. » (*Le Dauphiné libéré* du 5 octobre 2005)³.

Mais les discours des hauts fonctionnaires ne sont que des masques qu'ils appliquent sur leurs actions. Si le préfet de l'Isère a décidé de reconnaître une défaite, c'est qu'il avait un autre lapin dans son chapeau.

Il fallait diluer les responsabilités et impliquer les « acteurs locaux » pour proposer un autre site. L'ordre venait des ministères. Madame Nelly Olin et Monsieur Nicolas Sarkozy, respectivement Ministre de l'écologie et du développement durable et Ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, avaient adressé une lettre datée du 16 septembre 2005, à Monsieur Michel Bart, préfet de l'Isère, dans laquelle il était dit :

« Depuis une quinzaine d'années, l'exploitation de la décharge d'Izeaux, autorisée en 1989, s'est heurtée à de très nombreuses difficultés qui ont suscité d'importants problèmes d'ordre public et qui en ont interdit l'exploitation normale.

« [...] De l'analyse d'ensemble à laquelle il a été à nouveau procédé de cette affaire, il ressort que la recherche, la création et l'exploitation d'un nouveau centre de stockage sur un ou plusieurs nouveaux sites, ne suscitant pas les mêmes interrogations d'environnement pourraient seules permettre de résoudre ces difficultés.

« [...] une solution alternative à la décharge d'Izeaux doit être trouvée dans un délai rapide, et au plus tard dans les six mois à venir, de façon à permettre ensuite l'instruction de la nouvelle autorisation et la réalisation du centre de déchets dans 2 ans.

« [...] Bien entendu, le ou les établissements publics compétents susceptibles d'intervenir ne le feront que si ce concours est demandé par les acteurs locaux, dont notamment le Conseil général de l'Isère. Le cas échéant, si d'autres questions le justifiaient, le ou les services de l'État compétents pourraient être sollicités dans les mêmes conditions. »⁴

¹ L'appellation a évolué avec la réglementation. Le Centre d'enfouissement technique (CET) de classe 2 est devenu le Centre de stockage de déchets ultimes (CSDU) de classe 2. Suite à l'arrêté du 19 janvier 2006, les CSDU de classe 2 sont désormais appelés Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de classe 2.

² Cf. l'histoire chronologique de cette opposition sur le site : <http://comitedizeaux.free.fr>

³ « La décharge d'Izeaux n'aura jamais vraiment tourné, juste quelques dépôts par-ci, par-là, très sporadiques. À peine les camions de la Société Lély se présentaient-ils sur le site pour y larguer quelques tonnes de déchets ultimes qu'une armada de manifestants bloquait les entrées... et parfois les sorties », concluait le journaliste du *Dauphiné libéré* du 5 octobre 2005 qui annonçait la fermeture de la décharge. « Les échauffourées durent depuis quinze ans entre opposants, exploitants et gendarmes » ajoutait-il.

⁴ http://sosdechets.net/IMG/pdf/Lettre_Sarkosy.pdf. La plupart des documents concernant le projet de décharge de Roybon est consultable sur le site de SOS Déchets (<http://www.sosdechets.net>).

Une copie de cette lettre fut adressée à Monsieur André Vallini, Président du Conseil général de l'Isère.

Qui voudrait d'une décharge devant chez lui ? Personne évidemment ! Seuls ceux qui ont un intérêt dans cette affaire, et ceux qui ont la responsabilité de la gestion des déchets, les exploitants et les administrateurs au sens large, avanceront qu'il faut sacrifier un territoire pour l'intérêt de tous et celui de l'environnement. Selon le dire des décideurs, nous produisons tous des déchets qu'il convient de traiter et d'enfouir. L'intérêt de la communauté passe, ainsi, avant celui des quelques malheureux qui auront à supporter directement les méfaits de ces nouvelles décharges ; leur soumission dépendant de leur manque de détermination et de leur faiblesse à manifester leur opposition. Pour mener à bien ce dossier, les autorités devaient donc proposer une alternative qui tienne compte de ces différents éléments. Il fallait encore qu'elles se trouvent des alliés et proposent un emplacement assez retiré. « Monsieur le Maire [de Roybon, monsieur Marcel Bachasson] rappelle et précise [...] qu'il a été informé officiellement par monsieur le Préfet en juillet 2006 que l'État et le Conseil général étaient conjointement à la recherche (autorisation préfectorale mais compétence départementale) d'une solution alternative à la décharge d'Izeaux (site fermé en cours de démantèlement) [;] que dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets, un comité de pilotage associant Monsieur le Préfet, la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)⁵, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), la Direction Départementale de l'Agriculture (DDA) ... était chargé de cette recherche et que les premières études laissaient entrevoir une possibilité d'implantation sur 7 sites en Isère, dont 3 sur la commune de Roybon »⁶.

Roybon se trouve en effet loin de tout axe routier et ferroviaire et loin de toute concentration urbaine. Les probables opposants ne peuvent être que peu nombreux et ne pourront pas mener les mêmes actions que les opposants à la décharge d'Izeaux : pas de TGV ni de grands axes routiers à bloquer !

Le maire de Roybon ne vit pas alors d'un mauvais œil ce projet dans sa commune : « ... l'implantation d'un tel centre représenterait pour la commune une rentrée supplémentaire de taxes et des aides diverses substantielles pour la réalisation de nos projets. »⁷. Le maire de Roybon et la FRAPNA n'avaient à ce moment là, apparemment, que très peu d'objections à cette décharge. Il leur suffisait qu'elle soit aux normes, que les eaux souterraines soient protégées et que les déchets soient sous contrôle.

Le vent a tourné lorsque le Conseil municipal « a constaté l'opposition marquée d'une grande majorité des maires des communes environnantes et celle de la plupart des associations de défense de l'environnement » (<http://pagesperso-orange.fr/mairie-roybon/Centre%20Stockage.htm>).

⁵ Totalement intégrée au pouvoir de décision, la FRAPNA reconnaît avoir « travaillé [au sein du comité de pilotage] avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour la recherche d'un site sur des critères très restrictifs, de façon à ne pas répéter la même erreur que le choix d'Izeaux (décharge sur une nappe phréatique) » (*Isère Nature* de septembre 2006).

⁶ Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 20 octobre 2006 (<http://pagesperso-orange.fr/mairie-roybon/Centre%20Stockage.htm>)

⁷ Les membres du Conseil ajoutaient dans leur compte rendu de réunion qu'ils restaient ouverts à la négociation sous conditions : le Conseil se prononcerait favorablement si « des contreparties financières sont données, permettant à la commune de faire face à son développement, avec notamment des aides accrues au financement de certaines réalisations nécessaires, en évitant d'accroître la fiscalité (gymnase des Collèges, déversoir au lac, requalification de la zone de loisirs, mise aux normes des voiries communales, aménagement de la salle des fêtes... de la mairie, des entrées du village, aménagement de la traversée du village et des places, chaufferie bois, mise aux normes de certaines voies départementale si le trafic le nécessite...) et inscription de projets départementaux ou nationaux d'établissements sanitaires demandés par la commune (établissement pour handicapés, établissement pour personnes âgées dépendantes), aménagement de l'hôpital, blanchisserie... » (<http://pagesperso-orange.fr/mairie-roybon/Centre%20Stockage.htm>). Sans vergogne, ils affichèrent ainsi le prix de leur abnégation.

Voyant la colère des maires des communes avoisinantes qui, contrairement à elle, n'avaient rien à espérer de ce projet si ce n'est les nuisances, et voyant l'opposition s'organiser, la municipalité de Roybon fit volte-face et rejoignit cette opposition, donnant finalement le 24 janvier 2007 un avis défavorable au projet d'implantation d'une décharge sur sa commune.

Actuellement une opposition ne paraît recevable que si elle fait des propositions et si elle explique en quoi le projet en question n'est pas acceptable dans le cadre d'une gestion de la société actuelle. On ne pourra sûrement pas condamner un projet pour la seule raison évidente que personne ne souhaite avoir devant ou à côté de chez soi une montagne de déchets, fussent-ils ultimes ou non dangereux, ainsi que la valse incessante des camions que cela engendre. La société industrielle est grande productrice de déchets. De par sa nature même, nous savons qu'elle ne se maintient qu'en produisant toujours davantage, dans une fuite en avant. Par conséquent nous savons qu'elle engendrera toujours plus de déchets. Malgré cela, il semble impossible de la dénoncer en tant que telle. On dira plutôt qu'il faut trier et recycler les déchets et en réduire la quantité⁸. On cherchera à formater les enfants à l'école dès leur plus jeune âge, espérant ainsi que les progénitures, nouveaux chiens de garde éco-citoyens, sauront éduquer les parents encore rétifs devant l'organisation si complexe qu'on leur demande de mettre en place chez eux et dans leur poubelle. On cherchera une nappe d'eau, une espèce végétale ou animale rare qu'il faudra à tout prix protéger et qui justifiera l'annulation du projet.⁹

⁸ On demande à chacun de réduire ses déchets. Mais on sait que la plupart de nos ordures ménagères sont constituées d'emballages et de contenants : cartons, boîtes de conserve, papiers, plastiques de toute sortes, bouteilles, etc. Ces emballages et ces contenants doivent leur existence au seul fait que les marchandises sont conditionnées par l'industrie, pour le transport et la grande distribution... L'organisation industrielle du traitement de nos ordures ménagères est une vaste tromperie. Les centres de stockage des ordures ménagères ou d'incinération, les services de tri des déchets et les industriels de leur valorisation dépendent essentiellement de la quantité d'ordures qu'ils auront à traiter. Ils ont tout intérêt à ce que nous en produisions davantage. Leur environnementalisme n'est qu'un argument commercial. Avant que l'environnement ne soit devenu la bonne et fausse conscience de notre monde, ne pouvions-nous pas lire sur les conteneurs et les camions de la société *Lévy environnement* actuelle, l'enseigne *Evac-ordures* ? Il est pourtant indéniable que cette société s'emploie davantage aux ordures qu'à l'environnement.

Jaunes, verts ou bleus, les conteneurs à la disposition des *éco-citoyens*, disséminés un peu partout sur les places, les parkings et le long des rues, sont autant de verrues qui enlaidissent nos villes et nos villages. Mais n'est-ce point ici le moindre des griefs que l'on puisse formuler contre le recyclage ? La valorisation des déchets est essentiellement critiquable de par le fait qu'elle devienne marchande et technicienne. Par conséquent son objectif sera purement commercial et technique : pour un problème donné, on cherchera immédiatement une solution technique que l'on voudra commercialiser sans se préoccuper du problème social, humain et même environnemental, dans son sens le plus large. Parfois ces solutions techniques sont précipitées et ne répondent pas tout à fait aux attentes escomptées pour le long terme. L'important est avant tout d'innover afin d'ouvrir une nouvelle niche commerciale avant la concurrence. Les bouteilles plastiques, pour certaines des bouteilles d'eau minérale que l'on consomme parce que les nappes phréatiques sont polluées par les nitrates et les pesticides agricoles, sont recyclées pour devenir de la « laine polaire » qui deviendra impossible à recycler de nouveau. Le recyclage du papier désencré et blanchi au chlore (et oui !) donne des fibres de papier plus courtes et un papier de moins bonne qualité (ce qui ne permet qu'une dizaine de recyclages successifs, grand maximum). Le recyclage du verre pose aussi des problèmes car il est lourd et nécessite donc beaucoup de carburant pour son transport. Il faut le fondre à 1550°C pour le recycler, ce qui demande une grande consommation d'énergie. Il n'y a pas si longtemps les bouteilles en verre étaient consignées. Les industriels ont préféré ne plus organiser ce système de consignes jugé non rentable d'un point de vue commercial.

⁹ L'ensemble de la « biodiversité » est menacé. On voudrait nous faire porter la responsabilité de cette catastrophe et nous montrer du doigt en nous demandant de réduire notre « empreinte écologique » alors même qu'on nous explique qu'il faut travailler plus et produire encore plus. Les contradictions de la société industrielle sont flagrantes. La disparition des espèces est bien plus dépendante de la dévastation et du morcellement des territoires que d'autre chose. Qui décide de construire une décharge ou un *Center Parcs*, avec toutes les conséquences que cela implique, dans un territoire vierge de tout grand aménagement sait qu'il réduira le territoire de toutes les espèces présentes. Il sait aussi qu'il participera par conséquent à leur extinction dans ce territoire dans un premier temps, et qu'il contribuera, à terme et en général, à l'appauvrissement de la diversité des espèces. Il ne faut pas crier au loup, après l'avoir invité à entrer dans la bergerie.

L'opposition s'est bien sûr structurée. Un collectif de 18 communes s'est constitué fin décembre 2006, contre ce projet en Chambaran. Une pétition sur le site <http://www.sosdechets.org/> compte de nombreuses signatures. Pour protester contre cette décharge, les habitants du petit village de Brion ont boycotté les élections législatives. Ce dimanche 10 mars 2007, aucun électeur de la commune de Brion n'est passé par l'isoloir. L'urne est restée vide¹⁰. Le Président du Conseil général, monsieur André Vallini chargé par le préfet et les ministres de trouver et proposer un nouveau site et qui, jusqu'alors, n'avait émis aucun avis défavorable sur le site de Roybon, se prononce clairement contre ce projet. Il adresse un courrier le 21 mai 2007 au préfet de l'Isère dans lequel il déclare : « Je suis attaché à la forêt des Chambarans et à cette région dont il faut à la fois **préserv**er le **cadre naturel et développer l'attractivité touristique** [c'est moi qui souligne], et je vous demande donc de faire examiner par vos services en toute transparence des solutions de stockage des déchets dans les zones industrielles productrices de ces déchets et bien connectées aux infrastructures routières. »¹¹

C'est peu dire qu'un nouveau projet était en train de naître dans l'esprit de notre élu chargé de l'administration du département. Une véritable politique départementale visant à recycler et à refaçonner un territoire vierge de tout grand aménagement venait de surgir. La presse locale nous apprenait le 15 décembre 2007 que le président du groupe *Pierre et Vacances* avait écrit officiellement à André Vallini pour lui annoncer que le cinquième Center Parcs de France allait s'implanter dans les Chambarans, à Roybon. Beaucoup se sont réjouis d'apprendre que l'on voulait développer le tourisme dans les Chambarans. Tout d'abord Monsieur Marcel Bachasson, maire de Roybon, toujours alléché par la nouvelle manne que représenteraient les taxes liées au permis de construire, la taxe foncière, la taxe professionnelle et les autres taxes de séjour, se félicite et « mesure à quel point 3500 ha de forêts vont être utiles ». Selon Jean-Michel Revol (conseiller général de Saint Marcellin), « c'est un plus pour la vitalité de nos territoires ». Et selon René Vette (conseiller général du canton de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs)¹², « ça va créer un couloir touristique important ». Comment peut-on se flatter de vivre dans *un couloir touristique important* ?

Le projet de décharge n'a toujours pas été abandonné. Certains, avec André Vallini espèrent jouer la carte du tourisme *industriel* contre celle des ordures *industrielles*. Pour l'instant les deux projets sont d'actualité. Les riverains se sont manifestés contre la décharge. Personne ou presque ne s'est déclaré publiquement contre le *Center Parcs*. Peut-être pense-t-on que les nuisances seraient moindres ?

Quant à moi, je souhaite pour les Chambarans avec, je l'espère, ceux qui les aiment pour ce qu'ils sont, ne jamais savoir ce que *préserv*er le *cadre naturel* veut dire dans la bouche de l'aménageur de couloir touristique.

Henri Mora, le 13 octobre 2008

¹⁰ Cf. *Le Dauphiné Libéré* du 11 juin 2007.

¹¹ Cf. document sur <http://www.sosdechets.org/>.

¹² <http://sillon38.com/blog/2007/12/17/roybon-heureux-elu-de-pierre-et-vacances/>